FRC 1732a Auhuron

ADRESSE

A MESSIEURS

DE L'ORDRE DE LA NOBLESSE.

Case FRC 13695

MESSIEURS,

JE ne suis maintenant qu'un vieux radoteur en politique, ancien tribun du Peuple, réformé, hors de combat, qui a donné jadis des preuves non équivoques de son zele et de son courage patriotique. Je passe dans le monde pour être un des membres de votre ordre: quand je n'aurois pas cet honneur-là, je ne m'en estimerois pas plus malheureux. Néanmoins, Messieurs, je vous prie en conséquence de me permettre de vous exposer ici mes vieilles idées. Je prends donc la liberté de vous dire que, selon moi, il n'y a ni profit ni honneur pour vous à vouloir désormais pré-

THE NEWBERRY LIBRARY

tendre à aucune espece de distinction ou de privileges différents de ceux que tout honnête Citoyen a droit de conserver. Dépouillez-vous enfin tout-à-fait de nos vieux préjugés gothiques, et réunissez-vous, non par politique ou par force, mais sincèrement et de cœur, à l'ordre que nous appellons très improprement le Tiers, puisqu'il compose à lui seul presque le total des membres de la Nation.

Premièrement, la prudence vous le conseille, puisque très évidemment c'est le parti du plus fort; car enfin le Peuple aujourd'hui connoît ses droits imprescriptibles et sent ses forces.

Secondement, votre intérêt bien entendu, et sur-tout celui de votre postérité, vous en convie.

Troisièmement enfin, la justice par essence vous l'ordonne impérieusement, et par conséquent l'honneur, car tout homme qui voudroit conserver une possession démontrée injuste, ne peutplus être un homme d'honneur.

Il me reste à vous prouver ici en peu de mots que la justice en effet vous l'ordonne très expressément.

Personne, je pense, n'osera ni ne pourra me nier ce premier principe essentiel, évident, de toute justice en fait de législation ; — Savoir qu'une institution, une loi, une constitution enfin, eût-elle été constamment suivie sans réclamation depuis quatre millé ans, si l'on veut, n'auroit pas cessé pour cela d'avoir été et d'être toujours essentiellement injuste, dès qu'elle n'est pas généralementutile ou avantageuse à tous et chacun des membres de la société, ou du moins au plus grand nombre des individus dont elle est composée ; et qu'en conséquence elle doit être abrogée à la premiere réclamation du plus grand nombre des Citoyens. Si ce principe est incontestable, il n'y a plus matiere à procès entre l'ordre de la Noblesse et celui du Tiers.

M. l'Abbé Syeys a fait une petite brochure intitulée, *Qu'est-ce que le Tiers*?

Je voudrois qu'il en eût fait une seconde, intitulée, *Qu'est-ce que la Noblesse* ?

En attendant je ne puis m'empêcher de radoter un moment ici sur le même objet.

O François soi-disants nobles, (car vous ne l'êtes pas en effet, parcequ'il ne peut pas y avoir de véritable noblesse dans une Nation soumise au pouvoir arbitraire) ! O François ! dis-je ! en vain vous ou vos auteurs, auriez-vous été décorés par un despote des plus hauts titres, des cordons les plus brillants; apprenez que toutes ces décorations dont vous êtes si fiers, n'offrent aux yeux des hommes sensés que les marques flétrissantes d'un vil esclavage. Vous portez des chaînes d'or, il est vrai, mais elles avilissent bien plus les ames que les chaînes de fer que portent les Citoyens obscurs que votre sotte vanité méprise ; tandis qu'ils sont plus estimables que vous : parceque ceux-ci du moins s'indignent de leur esclavage, et que

vous, au contraire, vous avez l'imbécille folie de vous en glorifier.

Apprenez que le seigneur de la cour le plus titré, le plus décoré, le plus accrédité, n'est autre chose dans la Nation, que ce qu'est un Negre commandeur dans une habitation de Saint-Domingue, qui demain, au gré du colon propriétaire ou de son agent, peut être destitué de son fouet de commandeur et être fouetté à son tour à l'atelier du travail comme les autres. Ne voilà-t-il pas un beau privilege, pour vouloir obstinément sacrifier le bonheur et la liberté de vingt-quatre millions d'hommes et celle de vos descendants, à l'espoir peu certain de le conserver pour vous-mêmes le reste de vos jours ?

Apprenez que la Noblesse et l'esclavage sont et seront toujours absolument incompatibles. Apprenez qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais d'hommes vraiment nobles que dans une Nation vraiment libre ; dans une Nation où le dernier et le plus pauvre des

Citoyens sera toujours l'égal, aux yeux de la loi, du plus riche et du plus puissant ; dans une Nation enfin où l'esprit public flétrira toujours de déshonneur et d'infamie tout Citoyen qui, voyant opprimer injustement un autre Citoyen, fût-il de la derniere classe, n'auroit pas crié de toutes ses forces, *à l'injustice*, comme il eût desiré qu'on eût fait pour lui-même en pareil cas.

Hélas ! si cet esprit public régnoit en France, nous ferions bientôt des François un Peuple roi dont le globe de la terre pourroit enfin s'honorer.

J'ai souvent entendu dire à nos Nobilistes que les hauts-justiciers et les seigneurs des fiefs doivent toujours être les protecteurs nés de la classe des paysans, et qu'il n'y a qu'eux seuls qui puissent être leurs inévitables représentants dans les Etats-Généraux. Grands Dieux ! quelle plus mauvaise constitution que celle où une classe nombreuse de Citoyens auroit besoin d'autre protection que celle de la loi, dans celle même

où un particulier seroit obligé de recourir à quelque protecteur pour obtenir justice ! Ils ignorent donc qu'un protecteur à la longue devient oppresseur, et que l'ame d'un protégé se dégrade et s'avilit.

Il y a long-temps que j'ai dit, pour la premiere fois, dans mes conversations familieres, après avoir observé que la chimere de la noblesse faisoit le malheur général de ceux qui sont nobles et de ceux qui ne le sont pas ; et qu'il n'en résulte rien autre chose que de multiplier infiniment le nombre des gueux glorieux, membres inutiles ou dangereux dans la société... Je disois donc : Je voudrois être roi, uniquement pour avoir le plaisir de donner un édit par lequel j'aurois ennobli tous les Citoyens et Habitants de mon royaume. Si Louis XV avoit exécuté mon projet, les membres de nos Etats - Généraux n'auroient pas eu de peine à se réunir promptement d'opinion, d'intérêt et de volonté.

Les maisons ou les familles qui jouissent de quelque considération ou de quelque estime dans l'opinion publique (ce que doit faire uniquement la Noblesse proprement dite), n'y auroient rien perdu, au contraire elles ne se trouveroient pas confondues dans cette foule de soi-disants nobles, dont les trois quarts au moins sont fils ou petits-fils des sang-sues du Peuple, ou de quelque autre espece de frippons ou de vils intrigants.

En un mot, un ordre de noblesse héréditaire et vénale, telle qu'elle est établie en France, est très certainement la plus pernicieuse et la plus pestilentielle de toutes les mauvaises graines qu'un démon ennemi du genre-humain auroit pu semer dans le champ social ; il faut donc absolument l'en arracher et la détruire.

Malheur au Citoyen qui n'auroit à présenter désormais pour prétendre à la considération publique, qu'un parchemin vieux ou nouveau !

On croiroit, depuis quelque temps, à la conduite inconcevable du ministere, qu'on a voulu forcer les François à chercher le secret de se passer de roi.

Un monarque vraiment digne de régner seroit celui qui travailleroit efficacement à rendre ses sujets dignes de devenir un Peuple roi. Ah maudit préjugé de la Noblesse! toi seul est la cause que nous n'en sommes point encore là ; nous sommes dans des circonstances où chaque honnête Citoyen doit faire connoître au Public ses vérités et ses sentiments. C'est pourquoi je vais joindre ici une lettre de feu M. Turgot, alors intendant de Limoges, qu'il m'écrivit, non par la poste, au sujet de ma profession de foi politique sur les opérations de chancelier de Maupeou.

A Limoges, le 6 Novembre 1771.

On m'a remis, Monsieur, ces jours-ci, une petite brochure que j'imagine venir de votre part, et je vous prie d'en recevoir tous mes remerciements et mes

compliments. Vous y touchez des matieres délicates et un peu fraîches, avec une franchise et un courage rare, qui pourroit être dangereux pour un autre. Mais votre position est si indépendante et votre ouvrage porte un si grand caractere de droiture et d'honnêteté, que l'on vous respectera malgré qu'on en ait, et l'on se taira.

En général vos idées et les miennes sont d'accord sur presque tous les objets. Cependant je vois que vous êtes plus universellement économiste que moi. Il y a un article sur lequel je ne puis être de leur avis. C'est sur la préférence du gouvernement monarchique à tout autre, quoique je convienne fort qu'il vaut peut-être mieux à tout prendre qu'aucun gouvernement républicain passé ou présent. Mais nous parlons de l'ordre naturel dans lequel toute la politique n'est que le développement de ces deux mots, *entendons-nous;* sans qu'il faille qu'un tiers vienne nous dire *je veux.*

Il y a un autre point sur lequel j'aurois beaucoup à disputer : c'est le systême de stipuler les valeurs en blé, au lieu de les stipuler en argent. Je crois que cette derniere méthode est la seule bonne (bien entendu qu'il s'agit du poids et du titre) , parceque l'argent est de toutes les choses commerçables, celle dont la valeur varie le moins et éprouve le moins de secousses, relativement à l'ensemble de toutes les valeurs. Ce n'est pas qu'il ne varie aussi, mais ce n'est qu'à la longue, et de maniere que l'inconvénient n'en peut être sensible.

Prenez garde que dans le cas que vous citez, le désavantage du créancier ne s'est trouvé considérable que parceque son pere avoit prêté à constitution, et que le débiteur s'est trouvé le maître de retarder le remboursement. Aussi en tirai-je un fort bon argument contre les contrats de constitution, espece de convention contre nature, introduite par les préjugés absurdes de nos

* 23

théologiens et de nos jurisconsultes, contre ce qu'ils appellent usure.

Mais en vous combattant sur ces deux points, j'applaudis de bien bon cœur à la maniere franche et généreuse avec laquelle vous abandonnez ce monstrueux édifice du système féodal, auquel vous seriez fait pour tenir plus qu'un autre, si vous étiez personnellement moins supérieur à des distinctions dont tant de gens s'enorgueillissent avec bien moins de droit que vous n'en auriez.

Recevez, Monsieur, les assurances du sincere et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

TURGOT.

Permettez-moi de présenter mes respects à Madame... J'espere pouvoir lui faire ma cour avant la fin de ce mois.

P. S. J'étois dans le fond de même avis que M. TURGOT, mais je ne croyois pas qu'il fût temps encore alors de le dire publiquement.